

22 février 2011

11.313

Question Patrick Erard**Un salaire minimum en formation**

Il existe une ferme volonté d'augmenter la part de jeunes s'orientant vers une formation professionnelle en entreprise. Celle-ci permet une prise de contact concrète avec la réalité du travail et offre la possibilité à une catégorie d'élèves de sortir du carcan parfois étroit de la salle de classe.

La formation duale permet également de substantielles économies à notre instruction publique, l'encadrement étant paritairement assumé.

Cependant, force est de constater que l'attrait de ces formations n'est pas particulièrement élevé. Même lorsqu'elle se présente dans ses plus beaux atours, la fiancée peine à trouver conjoint. Un argument souvent avancé, le problème de la dot.

Le Conseil d'État peut-il nous dire par quels moyens il peut influencer l'économie, en particulier les entreprises formatrices que nous remercions au passage, pour que les jeunes qui entreprennent une formation duale n'aient pas l'impression d'être à certaines occasions une main-d'œuvre à bon marché? Est-il possible, par exemple, d'édicter une réglementation fixant pour toutes les formations un salaire minimum en formation?